

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE COMMUNE D'AMBILLOU

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 juillet, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 juin 2025.

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, une 2ème convocation, sans modification de l'ordre du jour, a été adressée aux membres du Conseil Municipal.*

-----  
L'an deux mil vingt-cinq, le 08 juillet, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Lucette CARRE, Adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 juillet.

*Il délibère alors sans condition de quorum.*

*Effectif légal du conseil municipal : 19*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

Etaient présents 10	CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal BROSSARD Angéline, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie	
Etaient Absents 9	CHEUVREUX Bruno, <i>Excusé</i> BETTE Thierry, <i>Absent</i> MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> TOUCHARD Valérie, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> , TEIXEIRA Garry, <i>Excusée</i> DELETANG Claude, <i>Absent</i>	<i>Pouvoir à Lucette Carré</i> -- -- -- <i>Pouvoir à Angéline Brossard</i> -- -- <i>Pouvoir à Jean-Yves Bocage</i> ---

#### Votants : 13

*La séance a été déclarée ouverte à 19h.*

*Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.*

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

#### Ordre du jour de la séance

#### Délibérations :

2025-019 : Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2025-020 : Compte rendu des décisions du Maire, prises par délégation du Conseil Municipal.

2025-021 : Pôle de Services – demande de mise à disposition d'un bureau de l'association ASALEE.

2025-022 : Cercle de loisirs – convention à passer avec l'association Agir Sport Santé.

2025-023 : École de Musique de Cléré les Pins : demande de subvention complémentaire.

#### Informations diverses

- Information sur le projet de réaménagement de la Rue Principale,
- Demande d'un administré pour un échange de terrain,
- Demande d'un administré pour une cession de chemin,
- ....

## 2025-019 – Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2025 a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux. Le Maire demandera si les conseillers ont des observations à formuler.  
En l'absence d'observations,

### Après délibération, le Conseil Municipal décide par 13 voix

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 13 juin 2025,
- **DE PROCÉDER** à la signature de celui-ci par les personnes concernées.

## 2025-020 – Compte-rendu des décisions du Maire, prises par délégation

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, accordée par le Conseil Municipal le 05 juin 2020.

### Après délibération, le Conseil Municipal décide par 13 voix

- **DE PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions ci-dessous.

N° de la Décision	Nature de la décision
2025-D032	Renonciation au droit de préemption sur le bien situé 2 bis, rue de la Croix Berge – Parcille AC 281.
2025-D033	Signature d'un devis d'une somme de 410,28 € TTC pour le changement de pneus d'une tondeuse
2025-D034	Signature d'un devis d'une somme de 3 471,52 € TTC pour l'achat d'un cardan
2025-D035	Signature d'un devis d'une somme de 470,80 € TTC pour l'impression de La Lettre du Maire
2025-D036	Signature d'un devis d'une somme de 243,96 € TTC pour la distribution de La Lettre du Maire
2025-D037	Signature d'un devis d'une somme de 4 130 € TTC pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet
2025-D038	Signature d'un devis d'une somme de 3 919,32 € TTC pour la location de décos de Noël
2025-D039	Signature d'un devis d'une somme de 12 522,77 € HT pour la réfection des gouttières du Pôle de Services (ancien bâtiment)
2025-D040	Renouvellement d'une concession pour une durée de 15 ans, pour la somme de 200 €.
2025-D041	Renouvellement d'une concession pour une durée de 30 ans, pour la somme de 300 €.
2025-D042	Régularisation d'une concession pour une durée de 7 ans (prorata) pour la somme de 110 € à la suite d'une exhumation.

## 2025-021 – Pôle de Services – demande de location d'un bureau de l'association ASALEE – fixation du loyer

Le Maire informera le Conseil Municipal avoir reçu une demande de l'association ASALEE, pour la mise à disposition d'un bureau au sein du Pôle de Services. Il s'agirait d'une occupation de 2 jours/semaine, dans un 1<sup>er</sup> temps.

Le Maire expose que l'Association ASALEE intervient dans le domaine de la santé. Elle a pour but d'améliorer le quotidien des patients souffrant de maladies chroniques et de favoriser les campagnes de prévention.

Aussi, le Maire proposera au Conseil Municipal d'accepter cette demande et de mettre à disposition, à l'association, un bureau actuellement disponible (ancien bureau de M. Dupond).

### Après délibération, le Conseil Municipal décide par 13 voix :

- **DE DONNER** une suite favorable à la demande de l'association ASALEE, de mise à disposition d'un bureau au sein du Pôle de Services, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
- **DE REDIGER** une convention d'occupation précaire de ce bureau,
- **DE FIXER** l'indemnité mensuelle de ce bureau à la somme de 200 €/mois, soit une indemnité annuelle de 2 400 €.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

## 2025-022 – Cercle de Loisirs – convention à passer avec l'association Agir Sport Santé

Par délibération 2024-034, le conseil municipal a accepté de mettre à disposition gratuitement, à l'association Agir Sport Santé, la salle du Cercle de Loisirs afin de proposer des cours de gym à destination des séniors.

Afin de poursuivre ces cours, l'association sollicite à nouveau cette salle.

Le Maire proposera de continuer cette mise à disposition gratuite dans la mesure où cette association propose une activité d'intérêt général et intervient au titre de la prévention, en lien avec le contrat local de santé.

### **Après délibération, le Conseil Municipal décide par 13 voix :**

- **DE CONTINUER** la mise à disposition gratuite de la salle du Cercle de Loisirs à l'Association Agir Sport Santé.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et tout document annexe.

## 2025-023 – École de musique : demande de subvention complémentaire

Le Maire informera le Conseil Municipal de la situation financière préoccupante de l'École de Musique de Cléré Les Pins.

A ce sujet, une rencontre s'est déroulée à la CCTOVAL, le mardi 24 juin 2025.

Suite à cette rencontre, la CCTOVAL a fait parvenir un courrier aux communes, ayant des enfants inscrits dans cette école, leur demandant le versement d'une subvention complémentaire (pour Ambillou 2 128 €).

*Pour mémoire, la commune a accordé cette année un subvention de 2 000 €.*

Compte tenu de ces difficultés, le Maire proposera au Conseil Municipal de verser une subvention complémentaire.

Toutefois, un débat s'engage entre les conseillers et les questions suivantes sont posées :

- Quelle est la part totale de subvention dans le budget de l'école de musique ?
- A-t-elle d'autres ressources que des subventions ?
- La participation demandée aux adhérents est-elle suffisante ?
- Pourquoi certaines communes ne payent pas leur participation ?
- ....

Certains élus précisent que donner une subvention de 4128 € pour 10 enfants (fréquentant l'école de musique), est trop important. C'est pourquoi le choix du Conseil Municipal a été de donner 2000€ pour cette année.

D'autres s'interrogent sur l'équilibre financier de cette association, avec le risque de voir les mêmes problèmes se poser l'année prochaine, si rien n'est changé.

Après échange entre les conseillers et pour toutes les raisons ci-dessus,

### **Après délibération, le Conseil Municipal décide par 8 voix :**

Abstentions : 2
Contre : 8
Pour : 3

- **DE NE PAS VERSER** de subvention complémentaire à l'École de Musique de Cléré Les Pins pour cette année 2024-2025.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Éclairage terrain de foot**

Charles Barrier informe le conseil qu'une entreprise va venir changer les vitres des luminaires du terrain de foot le 15 juillet.

### **PATA et enrobé**

Le PATA a été appliqué sur nos routes. **Attention aux gravillons.**

Des reprofilages ont été faits sur certaines routes comme prévu.

Parallèlement, nos agents ont fait du rebouchage avec de l'enrobé à froid.

### **Travaux de voirie**

Le chantier de la Rue Fleurie va commencer.

Par ailleurs, il est prévu de refaire le sol sur la route de Champchevrier (là où se trouvait le rond-point de l'étoile).

### **L'épareuse**

L'épareuse est de nouveau en panne. Les réparations vont être effectuer prochainement.

À l'avenir elle devrait rester à Ambillou.

### **L'entretien du cimetière**

Jennifer Delaunay évoque l'entretien du cimetière. Cet entretien est désormais terminé.

Trois conseillers municipaux ont entrepris ce travail spontanément : Jennifer Delaunay, Céline Cheneau et Charles Barrier.

### **Dernière réunion du Conseil d'École**

Céline Cheneau fait un point sur la dernière réunion du conseil d'école : les séances de natation seront proposées l'année prochaine, projet d'un poulailler (le conseil est réservé sur cette demande), ...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15**

Le Secrétaire de Séance Sylvie Hémond	Le Maire, Bruno Cheuvreux
--	------------------------------